

Formation des maîtres d'apprentissage dans la FPH

Contexte

Le développement de l'apprentissage – et notamment dans la fonction publique – constitue une priorité affichée par les pouvoirs publics, réaffirmée dans le cadre du Plan de Relance.

L'apprentissage est présenté comme un levier pour sécuriser l'attractivité des métiers du « Grand Age » et répondre aux difficultés de recrutement des établissements actifs dans ce secteur.

Pour autant, dans les faits, le recours à l'apprentissage dans la fonction publique est limité, et mineur dans la FPH. Une réflexion est donc engagée pour contribuer au développement de l'apprentissage dans la FPH, et faire de ce dispositif un outil pour l'attractivité des métiers du secteur sanitaire, social, et médico-social.

Objectifs

- Mieux installer la collaboration apprentis / maîtres d'apprentissage.
- Sécuriser les parcours des alternants.
- Comprendre le lien avec le CFA.
- Permettre à ceux qui le souhaitent d'obtenir la certification au sens de l'arrêt du 17 décembre 2018 et l'arrêté du 7 décembre 2021 portant révision de la certification relatives aux compétences de maître d'apprentissage/tuteur.
- Préparer le candidat à la constitution du dossier et à la soutenance devant le jury conformément au référentiel d'évaluation.

Renseignements complémentaires

Contacts : Geneviève PONS (g.pons@anfh.fr) - Manon JOUVE (m.jouve@anfh.fr)

Public

Tout agent intéressé et volontaire qui souhaite s'engager dans la mission de maître d'apprentissage ou qui assure déjà cette mission.

Exercice

2026

Code de formation

MEP01

Nature
AFR

Organisé par
Synergies DCF ou GIP FORMAVIE (GRETA)

Typologie
Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Modules

- **Formation des maîtres d'apprentissage dans la FPH - Synergies DCF**
Durée : 21 heures
- **Formation des maîtres d'apprentissage dans la FPH - GRETA**
Durée : 14 heures